

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice	9
présents	7
Votants	7
procuration	0

L'an deux mille vingt-cinq le 24 novembre, le Conseil Municipal de VALLORCINE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jérémie VALLAS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal le 20 novembre 2025

<u>Objet</u>
N° 25/09/02
Réfection de la toiture et des menuiseries extérieures des niveaux supérieurs de l'école
* Demande de subvention DETR 2026

Présents Monsieur Jérémie VALLAS, Monsieur Jean-François DESHAYES, Madame Audrey PENIN, Madame Maryvonne ALVAR, Monsieur Gérard BURNET, Monsieur François COUTAGNE, Madame Dominique ANCEY

Représentés

Absents excusés Mesdames Rachel ROUSSET et Guyonne FOURNIER

Secrétaire de séance Monsieur François COUTAGNE

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la toiture du bâtiment de l'école nécessite une rénovation thermique et totale pour permettre une optimisation de la performance énergétique. En effet, ce bâtiment est déjà relié au réseau de chaleur biomasse de la chaufferie bois communale de Vallorcine. De plus, ces travaux permettraient de rénover le premier étage au-dessus de l'école pour d'une part l'installation d'un cabinet médical (à la suite de l'avis de l'ARS concernant le manque de locaux médicaux sur le territoire communal ; un rapprochement avec les praticiens du cabinet d'Argentière (commune voisine) a été opéré afin d'organiser à minima une permanence par semaine dans le village) et d'autre part celle d'un espace de "coworking" sollicité par de nombreux habitants permanents et secondaires. Le deuxième niveau au-dessus de l'école représente la même surface.

Au dernier étage, l'occupation serait donnée pour la réalisation de deux appartements : un pour le praticien venant en renfort du cabinet médical d'Argentière durant la saison touristique, l'autre étant mis à disposition des employés des administrations (école ou collectivité). À cette rénovation de toiture, s'ajoute le changement des toutes les huisseries, afin de répondre aux cohérences thermiques et de consommation d'énergie.

La commune entreprend la rénovation de gros œuvre et les occupants s'occuperont des aménagements intérieurs.

Monsieur le Maire propose de déposer une demande de subvention dénommée « DETR 2026 » avec le plan de financement ci-après :

Principaux postes de dépenses**Dépenses d'investissement**

Toiture	126 977.06€
Menuiseries extérieures	22 059.88€
TOTAL	149 036.94€

RECETTES

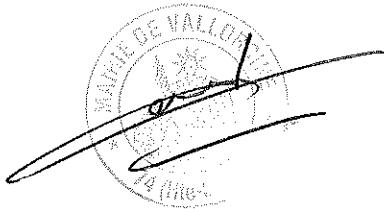
Ressources (origine du financement)	Montant HT	taux
DETR 2026	59 614.78€	40.00%
Subvention Régionale 2023	59 614.78€	40.00%
TOTAL DES SUBVENTIONS PUBLIQUES	119 229.56€	80.00%
Autofinancement	29 807.38 €	20.00%
TOTAL GENERAL	149 036.94 €	100.00%

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- AUTORISE monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention DETR 2026 ;
- DIT que les crédits seront inscrits au budget 2026.

Ainsi fait et délibéré,
Au registre suivent les signatures,
Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
François COUTAGNE



Le Maire,
Jérémy VALLAS



Acte certifié exécutoire le : 28/11/2025
Télétransmis en Préfecture le : 28/11/2025
Notifié ou publié le : 28/11/2025

La présente délibération est transmise à :
Monsieur le Sous-Préfet de Bonneville
Madame le Trésorier de Sallanches